REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 29 mars 2012

NOMBRE DE MEMBRES trente min s'est réuni

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation 21 mars 2012

> Date d'affichage 21 mars 2012

Objet de la délibération
Pôle services techniques —
Antenne administrative et
comptable — Demande de
subvention au conseil
général du Var pour la
manifestation « Plateforme
Gapeau Emploi »

Vote pour à l'unanimité

<u>POUR</u>: 33 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTION</u>: 0 L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations:

FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents:

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune organise le vendredi 13 avril 2012 au château de Solliès-Pont, de 9 heures à 14 heures, la plate-forme Gapeau emploi.

Cette journée a pour objectif de regrouper les entreprises, les chercheurs d'emploi, ainsi qui les institutions et les associations.

- Les entreprises pourront grâce à cette journée :
- Bénéficier d'une large campagne promotionnelle visant à attirer du personnel
- Répondre aux besoins en personnel sans passer par la lourdeur des processus traditionnels
- Participer à la création d'emplois et à la croissance économique et sociale de la vallée du Gapeau
- Faire connaître leurs services ou produits aux autres exposants et participants
- Nouer des contacts privilégiés avec les partenaires locaux

- Apport pour les demandeurs d'emplois :
- Atelier CV
- Présélection candidat / entretien d'embauche
- Echange avec les institutionnels et les employeurs
- Présentation des différentes fonctions des partenaires
- Connaissance du tissu économique local

Cette opération, dont le coût est évalué à 2 450 euros TTC, peut bénéficier d'une subvention de la part du conseil général au titre des aides aux communes.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Conseil Général

1 960.00 euros

Autofinancement

490.00 euros

Montant TTC

2 450.00 euros

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- APPROUVE la réalisation de cette opération, pour un montant estimatif de 2 450 euros TTC,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- AUTORISE le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général au titre des aides aux communes, au taux le plus élevé possible.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2012.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON

Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du AVR. 2017

Pour le maire absent, Jean-Pierre COIQUAULT

1" adjoint

000